



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

35^e SÉANCE TENUE LE 1^e DÉCEMBRE 2008 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^{er} étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)

M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

Personne-ressource :

M^{me} Jovette Babin, chef de division de l'urb., secteur de Buck. et de Masson-Angers

M^{me} Nathalie Giguère, chargée de projets à l'aménagement et au dév. agricole

M Éric Boutet, directeur adjoint Service de l'urbanisme et du développement durable

Autres :

M. Rémi Mougeot, M^{me} Suzanne Cormier et M. Gaétan Paré.

ABSENCES :

Membre :

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

M. Dany Lachaine, producteur agricole

M. Philippe Thompson, producteur agricole

Personne-ressource :

M. Jean Lepage, directeur CLD Gatineau

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 20.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

2. Approbation de l'ordre du jour

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008
4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008
6. Date de la prochaine assemblée
7. Suivis des dossiers
8. Demande, à la Ville de Gatineau, d'appuyer une requête d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, mais de façon complémentaire à l'agriculture, une partie du lot 3 068 294 pour la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole
9. Demande, à la Ville de Gatineau, d'appuyer une requête d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'aliéner le lot 2 471 122 du Cadastre du Québec en vue de consolider l'aménagement faunique du marais aux Grenouillettes
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Sujets divers
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2008

Aucun commentaire.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA est fixée au 2 février 2009.

7. Suivis des dossiers

On explique que la demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole en vue d'une implantation d'une résidence rattachée à une entreprise agricole sise au 272, chemin Proulx, qui a été retirée de l'ordre du jour de la séance du CCA du 6 octobre 2008, a fait l'objet d'un avis de conformité émis pour un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles sur le lot en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

On mentionne également que la demande d'autorisation à une fin autre qu'agricole en vue d'une implantation d'une résidence rattachée à une entreprise agricole sise au 422, chemin Proulx est en attente d'un suivi à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

8. **Demande, à la Ville de Gatineau, d'appuyer une requête d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, mais de façon complémentaire à l'agriculture, une partie du lot 3 068 294 pour la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole – district de Buckingham**

Arrivée de M. Rémi Mougeot et de M^{me} Suzanne Cormier.

M. Rémi Mougeot explique qu'il désire obtenir l'appui de la Ville de Gatineau pour une requête d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, mais de façon complémentaire à l'agriculture, une partie du lot 3 068 294 pour la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole.

M. Mougeot présente brièvement les principales particularités de son projet d'élevage de porcins en pâturage en insistant sur les aspects environnementaux (odeur, lisier, préservation du couvert végétal, etc.), réglementaires (nombre de porcins, distance séparatrice, vent dominant, etc.) et économiques (labourage, aménagement de ponceaux, drainage, clôture, marché local, etc.).

M. Mongeot profite de l'occasion pour remercier le président du CCA, M. Yvon Boucher de même que M. Denis Bureau du CLD Gatineau et M^{mes} Nathalie Giguère, Jovette Babin et Guylaine Bouchard du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Départ de M. Rémi Mougeot et de M^{me} Suzanne Cormier.

On mentionne que M. Luc Montreuil, conseiller du district de Masson-Angers et M^{me} Jocelyne Houle, conseillère du district de Buckingham sont d'accord avec ce projet.

R-CCA-2008-12-01 / 07

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de permettre l'utilisation non agricole, mais de façon complémentaire à l'agriculture, pour une superficie de 4 000 mètres carrés, une partie du lot 3 068 294, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale rattachée à une entreprise agricole à la condition que cette demande d'utilisation autre qu'agricole soit limitée à l'emplacement de la résidence et de son chemin d'accès.

ADOPTÉE

Départ de M^{me} Jovette Babin.

9. **Demande, à la Ville de Gatineau, d'appuyer une requête d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin d'aliéner le lot 2 471 122 du Cadastre du Québec en vue de consolider l'aménagement faunique du marais aux Grenouillettes – district électoral de Masson-Angers**

Arrivée de M. Gaétan Paré.

M. Gaétan Paré, représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune explique que le Ministère entend procéder à un échange de terrain

appartenant à monsieur Yves Lafrenière, et ce, en vue de consolider l'aménagement faunique du marais aux Grenouillettes.

M. Paré précise que le canton de Clapham est situé dans la municipalité d'Otter Lake dans le Pontiac et non pas en Abitibi.

À la suite d'un commentaire, M. Paré souligne que le Ministère transmettra à la Ville de Gatineau une lettre qui spécifiera que le Ministère s'engage à maintenir des activités agricoles sans bâtiment sur le terrain visé par la présente requête d'autorisation.

Départ de M. Gaétan Paré.

R-CCA-2008-12-01 / 08

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la requête, d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, formulée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'aliéner le lot 2 471 122 du Cadastre du Québec, en vue de consolider l'aménagement faunique du marais aux Grenouillettes sis dans le secteur de Masson-Angers.

ADOPTÉE

10. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ne s'est présenté à la période de questions.

11. Sujets divers

Aucun sujet.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 30.